

Attribution de temps

D'après une déclaration figurant dans le *Journal de Montréal* de ce matin, que je vais vous lire en français . . .

[Français]

«La Société canadienne des postes prétend qu'elle a reçu près de 32 millions de lettres et de colis au cours de la fin de semaine et qu'elle les avait livrés mardi.»

Donc, la Société canadienne des postes admet elle-même qu'en dépit du fait qu'il y avait grève et probablement en raison du fait que la Société a décidé d'utiliser des briseurs de grève, le courrier est distribué, ce qui donne de la crédibilité à mon argument, savoir que le gouvernement était mal avisé d'apporter ce projet de loi au moment où il l'a fait.

De plus, les négociations continuaient d'avoir cours entre la Société canadienne des postes et le Syndicat des postiers. Le gouvernement aurait dû, à notre avis, poser le geste qui s'imposait, c'est-à-dire répondre à la demande que nous avons faite au ministre sur le parquet même de cette Chambre, il y a maintenant plus de 10 jours, alors que nous demandions au ministre de nommer un médiateur pour que ce dernier puisse en toute quiétude—sans l'Épée de Damoclès, la menace que représente un projet de loi comme celui qui est devant nous—travailler librement; il aurait pu tenir compte du rapport de conciliation qui a été déposé plus tôt, et peut-être qu'aujourd'hui la grève serait réglée. Au contraire, en déposant un projet de loi de retour forcé au travail qui à tout coup, on le sait, déplaît éminemment aux travailleurs et aux travailleuses, que ce soit dans le domaine des postes ou dans d'autres domaines de l'activité économique, le gouvernement a pris le risque de voir se prolonger la grève, a pris le risque de voir la violence augmenter et c'est ce qui arrive.

Le gouvernement, à mon avis, doit donc porter en bonne partie le blâme pour le fait que la grève traîne en longueur et pour le fait que le climat s'est envenimé sur le terrain alors que les travailleurs et les travailleuses des postes sont de plus en plus irrités de voir ce qui se produit, d'avoir à faire face à un retour forcé au travail et de voir des gens qui, tout en étant bien intentionnés, tout en voulant gagner quelques dollars, sont forcés par le gouvernement de faire face aux travailleurs réguliers de la Société canadienne des postes, ce qui ne peut pas faire autrement que d'amener des échauffourées.

De plus, ce projet de loi contient des mesures qui sont mauvaises. Déjà, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec certains de mes collègues; l'article 7 du projet de loi semble forcer la main au médiateur-arbitre en lui enjoignant de considérer sérieusement le rapport de conciliation. Or, quiconque a lu le rapport de conciliation sait très bien que ce rapport, dans certaines de ses parties, donne raison à la Société canadienne des postes dans son plan visant à franchiser les services postaux. Et c'est là, nous le savons, l'un des points les plus contentieux qui divisent la Société canadienne des postes et le Syndicat des postiers.

● (1540)

[Traduction]

J'estime que le gouvernement a commis une erreur en formulant l'article 7 du projet de loi de façon à donner l'impression qu'il donne au médiateur-arbitre, l'ordre d'examiner le rapport de conciliation d'un oeil favorable. Ceux qui ont lu le rapport savent qu'il penche en faveur de la privatisation des

services postaux. C'est là l'un des principaux sujets de discordance entre Postes Canada et le syndicat.

Je reconnais que le libellé est pire en français qu'en anglais. En anglais, il est dit que le médiateur-arbitre est tenu de prendre «due cognizance» du rapport du commissaire-conciliateur. Cela peut vouloir dire, pour certaines personnes, qu'il faut l'examiner très sérieusement et pour d'autres, qu'il suffit simplement de l'examiner. Par contre, la version française utilise les mots . . .

[Français]

. . . «prendra sérieusement connaissance» ne laisse pas place à l'interprétation. Cela veut dire carrément que le médiateur-arbitre devra s'inspirer du contenu du rapport de conciliation, et en ce sens, pour un gouvernement qui se targue depuis le début de laisser la Société canadienne des postes s'administrer elle-même, de tenter le moins possible d'intervenir dans le conflit, on voit là un article où le gouvernement donne des indications claires au médiateur-arbitre. Cependant, je dois admettre, j'ai déjà eu des discussions avec le ministre du Travail (M. Cadieux), que ce dernier à ce sujet semble avoir l'esprit ouvert et qu'il serait prêt à accepter des modifications à cet article, ce qui est de bon augure, et pour ma part j'entends en temps et lieu proposer un amendement qui aurait pour effet de diminuer la portée de cet article.

Cependant, ceci ne réglera pas le problème de l'article 11 qui lui, à mon avis, impose des peines beaucoup trop sévères, et là encore des peines supplémentaires, parce qu'il y a déjà des amendes beaucoup plus sévères que dans le passé qui sont là toutes prêtes à punir ceux qui contreviendront au projet de loi.

Cependant, là je dois admettre que j'ai eu moins de succès dans mes négociations avec le ministre et que je devrai proposer un amendement qui tentera de réduire la période de cinq ans durant laquelle soit un dirigeant du syndicat ou un dirigeant de la Société canadienne des postes . . . où on pourrait lui défendre d'occuper son emploi. Je devrai faire la lutte puisque le gouvernement ne semble pas disposé à reconnaître que cet article est très dangereuse et pourrait violer les droits de la personne.

Cela dit, madame la Présidente, bien sûr, en concluant, je m'oppose à la mesure de l'attribution de temps, au bâillon que veut nous imposer le gouvernement, et de toute façon, en temps et lieu, je reprendrai la parole pour faire valoir mon point de vue au sujet du contenu de ce projet de loi que je considère inéquitable.

[Traduction]

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, le bureau de poste est une institution à laquelle les Canadiens de pratiquement toutes les régions attachent beaucoup de prix. C'est un endroit où, dans chaque village et hameau du pays, le gouvernement fédéral peut signaler sa présence. C'est un endroit où les pêcheurs et les cultivateurs se réunissent et échangent des opinions et des idées. C'est un endroit où les gens échangent des lettres amicales. C'est un endroit où l'on paye les factures et où on reçoit des chèques. Après avoir insisté sur l'importance émotive que nous y attachons, je tiens à vous dire que les Canadiens espèrent ardemment un règlement du conflit actuel.